

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/9043  
5 mars 1969

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 26 FEVRIER 1969 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE 1/

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 1301 du 12 février 1969 (S/9007), j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 12 février 1969, vers 13 h 30 et 15 heures respectivement, les avions des forces aériennes américano-sud-vietnamiennes ont violé l'espace aérien du Cambodge au-dessus de Bavet Kandal et de la commune de Prasat (province de Svay Rieng), en y larguant des bombes et tirant aux mitrailleuses. Sur la riposte des éléments de la défense cambodgienne, l'un de ces appareils de type L-19 a été touché et est tombé en territoire cambodgien. Le pilote de cet appareil, un Américain du nom de Laird P. OSBURN légèrement blessé, a été capturé et conduit à l'état major général des Forces armées royales khmères.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une protestation énergique contre cette violation de son espace aérien et l'attaque délibérée commises par les forces aériennes américano-sud-vietnamiennes contre son territoire. Il a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Vietnam prennent des mesures adéquates pour mettre fin à ces actes hostiles contre un pays pacifique et neutre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH

1/ Reçu par le Secrétariat le 5 mars 1969.

69-04556